



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2018-053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Alain POILPRÉ
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE
Absents : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE MAURICE MICHEL : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-030 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant estimé à 100 000,00€ HT soit 120 000,00€ TTC et a sollicité les subventions auprès du Conseil Régional P.A.C.A. et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le Maire précise que Madame Elise BEC, Ingénieur paysagiste, est en charge de la conception du projet pour un montant de 3 750,00 € HT (TVA non applicable).

Le Maire précise que le bureau d'étude Géoterria réalise l'étude géotechnique pour la construction des gradins du théâtre de verdure pour un montant de 1 720,00€ HT soit 2 064,00€ TTC.

Le Maire précise que le bureau d'étude Renault & Brot réalise l'étude de la structure béton armé des gradins maçonnés pour un montant de 1 800,00€ HT soit 2 160,00€ TTC.

Le Maire précise que le bureau d'étude en éclairage Original Lumière Ingénierie réalise la Maitrise d'œuvre de la partie électricité et éclairage du parc et de ses infrastructures pour un montant de 2 900,00€ HT soit 3 480,00€ TTC.

Le Maire précise que le bureau d'étude Audit Contrôle Sécurité réalise le contrôle de conformité de l'aire de jeux pour un montant de 350,00€ HT soit 420,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération « Aménagement des Abords de la Salle Maurice MICHEL » a été réévaluée par Madame Elise BEC à 127 000,00€ HT soit 152 400,00€ TTC.

Le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maitrise d'œuvre des aménagements paysagers établi par Madame Elise BEC pour un montant de 10 000,00€ HT (TVA non applicable).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant réévalué à 127 000,00€ HT soit 152 400,00€ TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers de Madame Elise BEC pour un montant de 10 000,00€ HT (TVA non applicable) ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits en Décision Modificative n°1 du budget Communal Exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

